



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/182

Domaine et patrimoine – autres actes de gestion de domaine public

OBJET : Enquête publique relative au
déclassement partiel de la parcelle EW5
en vue de sa cession à la société FRAGO

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
26 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA
Sandrine RIOS (partie à 21h00)

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : M. Rodolphe RUBIO, adjoint au maire

EXPOSE : La commune de Vauvert souhaite procéder à la vente de gré à gré de la parcelle cadastrée section EW numéro 5, située à Sylvéreal sur la commune de Vauvert, d'une contenance de 9 918 m². Un acquéreur potentiel, la SCI FRAGO, a en effet adressé à la commune une proposition de prix conforme à l'évaluation de valeur vénale effectuée par le service de l'Etat France Domaine.

Située en zone Am, agricole humide, dans un secteur à fort enjeu écologique et environnemental, repérée en zone Natura 2000, en Espace Naturel et Sensible de Petite Camargue (ENS), en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, et Floristique (ZNIEFF) Camargue gardoise, cette parcelle est impactée par l'aléa fort non-urbain dit « F-NU » du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Elle est constituée d'une partie de landes et d'une partie (d'environ 297,51 m²) qui a tenu lieu de parking (partie en jaune).



Ce parking, du fait de son ouverture au public, doit être considéré comme appartenant au domaine public de la commune de Vauvert, en application des dispositions de l'article L 2111-1 du code général de la Propriété des Personnes Publiques.

En l'absence de division cadastrale, la totalité de la parcelle a intégré le domaine public communal. Il convient donc, préalablement à sa cession à la SCI FRAGO, de constater sa désaffectation et de procéder à son déclassement qui, conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, fera l'objet d'une enquête publique préalable.

La commune de Vauvert sera ainsi amenée à statuer de manière définitive sur le déclassement et la cession de la parcelle figurant au cadastre de la commune Section EW numéro 5, à l'issue de l'enquête.

La charge de l'ensemble des frais d'enquête publique sera supportée par la commune.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2141-1 ;

VU le code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10, relatifs notamment au déclassement des voies communales ;

PROPOSITION : Il est donc proposé au conseil municipal :

- de décider d'engager la procédure de déclassement de la parcelle section EW numéro 5 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à organiser l'enquête publique préalable à la réalisation du projet, aux frais de la ville ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes aux effets des présentes.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- * son dépôt en préfecture le... 16 DEC 2024...
- * sa notification le.....
- * sa publication le... 16 DEC 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,

Yolande Cavalier

